

Admission à la vérification de correcteurs thermomanométriques pour instruments de mesure de quantités de gaz

du 24 juillet 2001

En vertu de l'art. 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification le modèle suivant. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie et d'accréditation, 3003 Bern-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

Fabricant: Elster Produktion GmbH, Mainz-Kastel (D)

Requérant: Gas- und Wassermesserfabrik AG, Luzern (CH)



Correcteur thermomanométrique électronique pour compteurs de gaz

Calculatrice

Type: EK 260

Plage d'utilisation en température ambiante

Avec transmetteur de pression CT 30: -20 °C à +60 °C

Avec transmetteur de pression PDCR 900: -10 °C à +40 °C

Transmetteur de température

Type: PT 500

Plage d'utilisation en température ambiante: -10 °C à +60 °C

Transmetteur de pression

Type: CT 30

Plage d'utilisation en température ambiante: -20 °C à +60 °C

Etendue de pression: 0.7 bar à 20 bar abs.

Type: PDCR 900

Plage d'utilisation en température ambiante: -10 °C à +40 °C

Etendue de pression: 0.8 bar à 35 bar abs.

La calculatrice munie du transmetteur de pression et de température constitue le correcteur thermomanométrique électronique. Ces trois éléments forment un tout et sont vérifiés comme un appareil unique.

24 juillet 2001

Office fédéral de métrologie et d'accréditation:

Le directeur, Wolfgang Schwitz

Admission à la vérification de correcteurs thermonanométriques pour instruments de mesure de quantités de gaz

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	29
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	24.07.2001
Date	
Data	
Seite	3257-3257
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 533

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.